

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **26 avril 2010**

Décision n° **B-2010-1543**

commune (s) : Lyon 7°

objet : Château Lamotte et parc Blandan - Etude patrimoniale et architecturale - Autorisation de signer le marché

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

**Rapporteur** : Monsieur Buna

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : mardi 20 avril 2010

Compte-rendu affiché le : mardi 27 avril 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mme David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G., Lebuhotel.

Absents excusés : MM. Daclin (pouvoir à M. Lebuhotel), Calvel (pouvoir à M. Barge), Mme Vullien, MM. Philip (pouvoir à M. Darne J.), Arrue (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Besson (pouvoir à Mme Gelas), MM. Imbert A (pouvoir à M. Desseigne), Sangalli.

Absents non excusés : Mme Peytavin, M. Julien-Laferrière.

**Bureau du 26 avril 2010****Décision n° B-2010-1543**

commune (s) : Lyon 7°

objet : **Château Lamotte et parc Blandan - Etude patrimoniale et architecturale - Autorisation de signer le marché**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 15 avril 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Par délibération n° 2008-4671 du 21 janvier 2008, le conseil de Communauté a autorisé une individualisation complémentaire d'autorisation de programme (AP) pour 1,6 M€ TTC afin de lancer des études complémentaires dont une étude patrimoniale.

La caserne Blandan compte une cinquantaine de bâtiments d'époque et d'état très divers.

Ces ouvrages sont répartis de manière assez uniforme sur l'ensemble du domaine. Suite à un état des lieux multicritères, le patrimoine construit a été classé en 4 catégories :

- le patrimoine protégé au titre des monuments historiques (le Château Lamotte),
- le patrimoine d'intérêt architectural à conserver,
- le patrimoine d'intérêt architectural secondaire,
- les ouvrages à démolir.

L'étude architecturale et patrimoniale de la caserne Sergent Blandan vient compléter et approfondir la connaissance des bâtiments à valoriser avec trois objectifs :

- établir un diagnostic précis par bâtiment présentant un intérêt dans le projet qui soit à la fois patrimonial (intérêt spécifique des bâtiments, éléments d'architecture à valoriser, etc.), technique (état des structures, fluides, etc.) et descriptif (relevés d'état des lieux),
- étudier des scénarios de réhabilitation croisant les capacités des bâtiments conservés et les propositions identifiées,
- établir des fiches de préconisation pour les réhabilitations ultérieures.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, en séance du 26 février 2010, a classé les offres et choisi celle du groupement Archipat/Metropolis architectes/Cm économistes, pour un montant de 345 644 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le Président de la Communauté urbaine de Lyon pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Vu les délibérations du conseil de Communauté n° 2006-3747, n° 2007-4076 et n° 2009-0702 en date des 13 novembre 2006, 2 mai 2007 et 6 avril 2009 ;

Vu les articles 26, 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics ;

#### DECIDE

**1° - Autorise** monsieur le Président à signer le marché concernant l'étude patrimoniale et architecturale du château Lamotte et parc Blandan à Lyon 7° et tous les actes contractuels y afférents avec le groupement Archipat/Metropolis architectes/Cm économistes pour un montant de 345 644 € TTC.

**2° - Les dépenses** correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine de Lyon - exercices 2010 et suivants - compte 231 510 - fonction 824 - opération 1387.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 29 avril 2010.**